

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 8 avril 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUINEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Charles BODIGUEL (pouvoir à Mr Lionel JOUINEAU), Mme Stéphanie GUITTON (pouvoir à Mr Patrice KERVADEC)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 2 avril 2015

Mme Marie-Thérèse THÉOU a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu du 24 mars 2015

TAP – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Mr le Maire, après avoir fait un état des lieux des activités proposées dans le cadre des TAP et des intervenants, présente le bilan financier des nouveaux rythmes scolaires pour le premier trimestre. Une étude de la commission « Rythmes Scolaires » permet d'établir que les nouveaux rythmes devraient coûter 27 000.00€ pour une année scolaire, avec un résiduel à la charge de la commune, déduction faite des aides de l'état, d'un montant de 16 000.00€. Ainsi, un élève devrait peser environ 120€ pour la collectivité pour une année scolaire. Face à ce budget, la commission envisage d'intégrer ces temps périscolaires dans un ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement), ce qui réduirait la charge d'environ 28€ par enfant, si le dossier est reçu favorablement par la CAF.

Cependant, considérant la baisse des dotations et l'augmentation des charges, Mr le Maire et la commission proposent de débattre sur une éventuelle participation des familles à ce service.

Après échange des différents points de vue, et considérant qu'il convient de maintenir des activités pertinentes, le conseil municipal s'accorde, par 12 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention, pour que les

familles financent, à partir du 1^{er} septembre 2015, une partie du service de la façon suivante, et payable en 2 fois :

- Premier enfant : 30€
- Deuxième enfant : 25€
- A partir du troisième enfant : gratuit

HYDROCURATION DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, la commission « Voirie » propose de programmer chaque année, des travaux d'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales, sur un secteur communal différent. Ainsi, elle envisage d'hydrocurer les réseaux de la Rue du Clos de Ressac et de la Rue de l'Oust, pour un montant total de 1619.20€HT, avec l'entreprise SEDDA.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce programme.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Lors de sa dernière réunion, la commission « Voirie » a pu constater que certains panneaux de voirie méritaient d'être changés, et qu'une modification de la signalisation dans certaines rues générerait un besoin de nouveaux panneaux. Ainsi, elle propose le devis de la société Léone Sign pour un montant de 1 610.00€HT

Par ailleurs, Mr le Maire explique que bon nombre d'automobilistes, de véhicules de santé ou autres, se trouvent régulièrement confrontés à un manque de signalisation des villages, et rencontrent, de ce fait, des difficultés à trouver l'adresse qu'ils recherchent. Ainsi, Mr le Maire suggère d'installer des panneaux diagrammatiques « Schéma de villages » au début de la Rue d'Allaire ainsi qu'aux Landes, pour un coût de 930.00€HT.

Les élus s'accordent à l'unanimité sur ces achats qui seront inscrits à la section Investissement du budget communal.

TRAVAUX EGLISE

Mr le Maire explique aux élus que l'église présente de nombreux signes de vétusté et qu'il serait préférable d'envisager des travaux de restauration avant que la situation ne s'aggrave.

Cependant, la collectivité ne peut concevoir seule un bilan du bâtiment, c'est pourquoi Mr le Maire suggère de faire appel à un bureau d'études afin d'élaborer un inventaire des travaux à prévoir ainsi que le cahier des charges associé. Mr le Maire propose de retenir l'offre le cabinet Dubost pour cette mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 7 300.00€HT.

Les élus, ayant partagé leur point de vue, valident à l'unanimité cette proposition, et décident que cette dépense sera imputée en Investissement du budget communal, les crédits ayant été prévus.

TRAVAUX ECOLE

Mr le Maire expose que des travaux seront à prévoir sur le bâtiment principal de l'école, afin d'en améliorer sa rentabilité énergétique. Cependant, il précise que, considérant la grandeur de l'enceinte, il serait judicieux de parer au plus urgent, à savoir changer les ouvertures.

Dans le même temps, Mr le Maire propose d'apporter des améliorations de rangement dans la classe des CM.

Au regard des différents devis, Mr le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Fenêtres : Régis HEMERY pour 7 919.00€HT
- Rangement : Jean-Luc GICQUEL pour 1 983.81€HT

Suite aux échanges, les élus, à l'unanimité :

- Emettent un avis favorable
- Décident que cette dépense sera imputée en Investissement du budget communal
- Sollicitent les fonds de concours pour un montant de 4 951.40€

ACQUISITIONS EMBELLISSEMENT

Suite à la réunion de la commission « Embellissement », Mr le Maire propose l'achat des éléments suivants :

- 10 jardinières : 2 433.00€HT auprès de JOUEN Frères
- Une pergola pour la cale : 2 114.00€HT auprès de Régis HEMERY

Les membres du Conseil approuvent ces achats qui seront inscrits à la section Investissement du budget communal.

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB99

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB99, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Paulette LE FRESCHE, propose de vendre une bande de terrain d'environ 2m de large, au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB100 et ZB766

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB766 et une partie de la ZB100 d'environ 2m de large, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Chantal CHOTARD, propose de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB100 et ZB766

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB766 et une partie de la ZB100 sur environ 2m de large, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Chantal CHOTARD, propose de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT DES PARCELLES ZB762 et ZB764

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment les ZB762 et ZB764, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ces terrains ainsi que leur classification, les propriétaires, Mme Marie-Claude BATAIS et Mr Yvonnick BOUGAUD, proposent de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC77, ZC78, ZC79 ET ZC304

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nouveau document d'urbanisme prévoit notamment l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC77, ZC78, ZC79 et ZC304, ainsi que leur classification, les propriétaires, les conjoints GICQUEL, proposent de les vendre au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC82 ET B296

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nouveau document d'urbanisme prévoit notamment l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC82 et B296, ainsi que leur classification, la propriétaire, Mme Nathalie LECLAIRE, propose de les vendre au prix de 3€ le m² et de valoriser 6 pommiers à 50€ l'unité.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide de valoriser 6 pommiers à 50€ l'unité
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC74 ET ZC75

Le nouveau document d'urbanisme prévoit l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC74 et ZC75, ainsi que leur classification, la propriétaire, Mme Michelle GICQUEL, propose de les vendre au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLE ZC306

Mr le Maire rappelle les différents échanges au sujet de l'acquisition de la parcelle ZC306 qui serait destinée à accueillir les structures métalliques supportant les banderoles des associations. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy, ce terrain prolongerait l'agencement cohérent de ce secteur.

Considérant la situation du terrain ZC306, ainsi que sa classification, et suite aux négociations, le propriétaire, Mr André ROUXEL, propose de le vendre au prix de 0.46€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter la parcelle précitée au prix de 0.46€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- précise que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 4 novembre 2014.

HOPITAL DE REDON

Le Centre Hospitalier de Redon couvre le Pays de Redon et de Vilaine (80 000 habitants environ) qui regroupe 8 cantons répartis sur 2 régions et 3 départements. Il permet à la population un accès rapide à des **consultations diversifiées** (médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, addictologie, ...).

Le centre hospitalier propose une **offre de soins de proximité** et de première nécessité **à tous les âges de la vie** (néonatalogie et pédiatrie, médecine adulte générale et spécialisée (cardio-pneumo-gastro-entérologie, gériatrie)) en hospitalisation complète de jour ou de semaine, soins de suite et de réadaptation, psychiatrie, gériatrie. Il dispose également d'un hébergement pour personnes âgées en EHPAD ou USLD.

Il dispose par ailleurs d'un **plateau technique chirurgical et obstétrical, d'un foyer de vie pour adultes en situation de handicap** et d'un **institut de formation des aides-soignants** (voir descriptifs en annexe).

Dans le cadre d'un **projet médical entièrement renouvelé**, le Centre Hospitalier de Redon est actuellement en phase de mise en œuvre d'un profond projet de transformation reposant sur plusieurs démarches en partie déjà réalisées ou initiées comprenant :

➤ **Des actions de coopération** permettant au Centre Hospitalier de Redon de compléter et d'améliorer la qualité de son offre de soins: avec le CHU de Rennes (Unité de Proximité – AVC, activité de télé radiologie, fédération pour la prise en charge des pathologies digestives), avec le Centre de Lutte Contre le Cancer de Rennes (consultation d'oncologie) et avec des intervenants libéraux (ORL et Ophtalmologie à compter de mai 2015).

➤ **Des recrutements médicaux de qualité** seuls à même de garantir une plus grande pérennité et un meilleur service à la population: le centre hospitalier de Redon a ainsi procédé au recrutement de plus de

10 nouveaux médecins au cours des deux dernières années permettant d'éviter le recours systématique à des médecins intérimaires (1 radiologue, 6 anesthésistes, 3 urgentistes, 1 gériatre, 1 chirurgien).

➤ **Un volet architectural** enfin, qui sera mis en œuvre progressivement au cours des prochaines années et qui devrait permettre une modernisation complète du bâtiment principal, pour un montant d'investissement de près de 30 M€ et pour lequel l'établissement, avec le soutien de l'ensemble des élus du territoire, en appelle à un appui financier des pouvoirs publics.

Le Conseil Municipal de SAINT-PERREUX affirme l'importance du Centre Hospitalier de Redon pour que toute la population locale puisse accéder à un haut niveau de soins.

Il appelle l'Agence Régionale de Santé à apporter les moyens nécessaires au programme d'investissement établi à 30 millions d'euros, tel que proposé par la direction du Centre Hospitalier de Redon et son Conseil de Surveillance.

Il désigne Mr Lionel JOUENEAU (Titulaire) et Mme Marie-Thérèse THÉOU (Suppléante) pour participer aux réunions trimestrielles du comité d'appui au Centre Hospitalier.

Annexe à la délibération

LES CAPACITES EN LITS ET PLACES

Hospitalisation très courte durée	4
Unité de Soins Continus	4
Médecine	70
Pédiatrie	10
Chirurgie : Hospitalisation	40
Chirurgie : Jour / Ambulatoire	3
Obstétrique Gynécologie	20
I.V.G.	4
Soins de Suite et de Réadaptation	50
Psychiatrie : Hospitalisation	25
Psychiatrie : Hôpital de jour	8
Unité de Soins de Longue Durée	30
EHPAD	74
Foyer de vie	35
Accueil familial	1
TOTAL	378

LES MOYENS HUMAINS

Non médical	
Personnels Administratifs	74
Personnels de soins dont les Sages-Femmes	514
Personnels techniques et ouvriers	56
Personnels éducatifs et sociaux	9
Personnels Médico-Techniques	17
Emplois aidés	3
Médical	67
TOTAL	740

LES MOYENS FINANCIERS (K€)

Budget principal	42 900
Unité de Soins Longue durée	1 756
E.H.P.A.D.	3 640
Foyer de vie pour adultes	1 591
Soins et Prévention des Addictions	280
Institut formation aides-soignants	262
TOTAL	50 429

Investissement annuel : 1.800.000 €

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

28 des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Redon ont confié par convention l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, le maire restant compétent pour délivrer ou refuser ces autorisations.

L'article 34 de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové met un terme à cette mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

L'article R.423-15 du code de l'urbanisme autorise une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences.

En prévision de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat aux communes membres, la Communauté de Communes propose la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, tel que le prévoit l'article L5211-4-2 du C.G.C.T.

Ce service aura pour mission l'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision.

Les communes ont souhaité conserver l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) et des déclarations préalables les plus simples et confier à la C.C.P.R. l'instruction des autres actes à savoir, les certificats d'urbanisme opérationnel (CUB), les déclarations préalables dites « complexes », les permis de construire, d'aménager et de démolir.

Une convention, signée entre la Communauté de Communes et la Commune, a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition du service. Celle-ci prévoit une répartition précise des tâches incombant à la Commune et à la C.C.P.R., étant précisé que la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes reste de la compétence exclusive du maire.

Chacune des communes concernées versera une contribution financière relative aux charges de fonctionnement du service engagées à compter du 1^{er} juillet 2015. Le montant de cette contribution sera calculé sur la base d'un tarif par type d'acte en janvier 2016.

La présente convention ayant un caractère expérimental, elle entrera en vigueur le 1^{er} mai 2015 et sera caduque une fois que la convention portant sur l'année 2016 sera exécutoire.

Il est prévu de réaliser en janvier 2016 un bilan portant sur les modalités de financement ainsi que sur le fonctionnement du service.

Il est proposé aux membres du Conseil d'adhérer au service commun d'instruction, d'approuver les termes de la convention définissant les modalités d'instruction du droit des sols par la C.C.P.R. au profit de la commune et d'autoriser Mr Le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par la Communauté de Communes du Pays de Redon ;

APPROUVE la convention ci jointe ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service d'instruction de la C.C.P.R. assurera l'instruction des dossiers ;

APPROUVE le mode de financement du service commun tel que précisé dans la convention ;

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

VENTE PARCELLE B315 DU CCAS

Mr le Maire fait part aux élus de la requête déposée par le CCAS en vue de la vente d'une parcelle lui appartenant, cadastrée B315, d'une superficie de 1015m², pour un montant total de 4000.00€, à Mr Maurice LANOË.

Conformément à l'article L2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis préalable du Conseil Municipal doit être obtenu pour un changement d'affectation des locaux ou des objets immobiliers ou mobiliers.

Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de vente de la parcelle précitée appartenant au CCAS, mais précise que la croix édiflée en bordure de parcelle devra restée visible de la route ; cette précision devra être mentionnée à l'acte de vente.

INFORMATIONS

Gare de Redon: Le maire explique que les élus de la CCPR se mobilisent pour augmenter le nombre d'arrêts en gare de Redon d'ici 2017, dans les échanges avec Paris. Des cartes postales sont distribuées aux élus à qui il est demandé de bien vouloir les timbrer pour les adresser à la direction de SNCF Voyages, afin d'appuyer la mobilisation.

Compostage: Suite à la signature de la convention, la démarche a débuté la semaine dernière et le calendrier est présenté aux élus.

Sécurisation du bourg: Suite à la décision municipale d'apporter des aménagements sécuritaires sur certaines voies, des échanges avec les services concernés ont eu lieu (Conseil Départemental et CCPR). Ces réunions ont permis de démontrer que des écluses semblent plus appropriées à certains endroits, d'autres recevront des coussins berlinois. S'agissant d'agencements en agglomération, les frais sont à la charge de la commune ; des subventions ont néanmoins déjà été sollicitées.

Dans les prochains mois, des simulations provisoires seront installées.

Brambohaie: Un parking a été aménagé au cœur du lotissement par les agents communaux.

Frelons asiatiques: Quelques informations sont données aux élus pour mieux comprendre l'espèce et les moyens de lutte :

- 5 frelons suffisent pour anéantir une ruche
- Il y a une reine pour 100 ouvrières
- Les nids se trouvent toujours à proximité des habitations
- Il est préférable de s'approcher des nids en soirée, lorsque l'activité diminue
- Nids primaires : actuellement en formation, il est possible de les piéger dans un sachet, puis de le détruire, mais toujours avec une extrême vigilance.
- Nids secondaires : Les frelons les construisent à partir de juin, et ne peuvent être détruits que par des professionnels jusqu'en novembre. Une indemnisation a été votée par le Conseil Départemental (demander les

modalités et le formulaire de demande en mairie), ainsi la commune n'interviendra plus financièrement sur ces interventions.

Ateliers techniques: Le cahier des charges est en cours d'élaboration par la commission. Une rencontre avec le CAUE conforte le projet élaboré par les élus.

Salle socioculturelle: Des devis ont été demandés pour obscurcir la salle et pour une vidéo projection.

Enfance - Jeunesse: La commission étudie des projets pour l'enfance, mais aussi, et surtout, pour donner envie aux jeunes de s'investir sur notre commune.

Ripame Médiathèque: Suite à la visite de la PMI, des anti-pince-doigts ont été installés.

Spectacle ISSAT / Casus Délire: Il s'agissait de 4 scénettes humoristiques sur le thème « Comment garder les jeunes ? ». Le spectacle a attiré peu de spectateurs, faute sans doute, au manque de communication et la sollicitation tardive de la commune. Petit bémol : les parterres communaux ont été allègrement piétinés.

Journée environnement: Les flyers ont été distribués. Bref rappel sur l'organisation de la journée.

RDV d'été: La date est fixée au samedi 27 juin. Au programme : musiciens et créateurs locaux, participation de l'espace jeunes.

Théâtre: Une personne a manifesté le souhait de constituer une troupe de théâtre à Saint-Perreux.

Gestion différenciée des espaces: Un premier diagnostic a été remis en mairie.

Commissions: L'embellissement et les maisons fleuries fusionnent pour ne créer qu'une seule commission.

8 mai: La cérémonie aura lieu le 7 mai à 18h.

Dématérialisation: Une action nationale est en marche pour dématérialiser au maximum les démarches administratives, et notamment concernant les demandes relatives au droit des sols.

Sécurité incendies: La commune a changé de prestataire qui sera désormais la société Iroise Protection. Suite au passage de la commission de sécurité à la salle socio, il s'avère obligatoire de désigner des responsables sécurité incendie parmi les locataires, lorsque les assemblées sont supérieures à 300 personnes. Une convention doit également être établie.

Bâti communal: Une estimation a été demandée aux Domaines pour la maison du Diocèse, le foyer des jeunes et la maison sise impasse de l'Abbaye. Un débat autour des projets concernant ces locaux a lieu au sein de l'assemblée.

DATES A RETENIR

Jeudi 9 avril à 18h30 : Commission Rythmes Scolaires
Samedi 11 avril à 8h30 : Journée Environnement
Dimanche 26 avril à 11h00 : Inauguration de la cale

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 8 avril 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUINEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Charles BODIGUEL (pouvoir à Mr Lionel JOUINEAU), Mme Stéphanie GUITTON (pouvoir à Mr Patrice KERVADEC)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 2 avril 2015

Mme Marie-Thérèse THÉOU a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu du 24 mars 2015

TAP – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Mr le Maire, après avoir fait un état des lieux des activités proposées dans le cadre des TAP et des intervenants, présente le bilan financier des nouveaux rythmes scolaires pour le premier trimestre. Une étude de la commission « Rythmes Scolaires » permet d'établir que les nouveaux rythmes devraient coûter 27 000.00€ pour une année scolaire, avec un résiduel à la charge de la commune, déduction faite des aides de l'état, d'un montant de 16 000.00€. Ainsi, un élève devrait peser environ 120€ pour la collectivité pour une année scolaire. Face à ce budget, la commission envisage d'intégrer ces temps périscolaires dans un ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement), ce qui réduirait la charge d'environ 28€ par enfant, si le dossier est reçu favorablement par la CAF.

Cependant, considérant la baisse des dotations et l'augmentation des charges, Mr le Maire et la commission proposent de débattre sur une éventuelle participation des familles à ce service.

Après échange des différents points de vue, et considérant qu'il convient de maintenir des activités pertinentes, le conseil municipal s'accorde, par 12 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention, pour que les

familles financent, à partir du 1^{er} septembre 2015, une partie du service de la façon suivante, et payable en 2 fois :

- Premier enfant : 30€
- Deuxième enfant : 25€
- A partir du troisième enfant : gratuit

HYDROCURAGE DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, la commission « Voirie » propose de programmer chaque année, des travaux d'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales, sur un secteur communal différent. Ainsi, elle envisage d'hydrocurer les réseaux de la Rue du Clos de Ressac et de la Rue de l'Oust, pour un montant total de 1619.20€HT, avec l'entreprise SEDDA.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce programme.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Lors de sa dernière réunion, la commission « Voirie » a pu constater que certains panneaux de voirie méritaient d'être changés, et qu'une modification de la signalisation dans certaines rues générerait un besoin de nouveaux panneaux. Ainsi, elle propose le devis de la société Léone Sign pour un montant de 1 610.00€HT

Par ailleurs, Mr le Maire explique que bon nombre d'automobilistes, de véhicules de santé ou autres, se trouvent régulièrement confrontés à un manque de signalisation des villages, et rencontrent, de ce fait, des difficultés à trouver l'adresse qu'ils recherchent. Ainsi, Mr le Maire suggère d'installer des panneaux diagrammatiques « Schéma de villages » au début de la Rue d'Allaire ainsi qu'aux Landes, pour un coût de 930.00€HT.

Les élus s'accordent à l'unanimité sur ces achats qui seront inscrits à la section Investissement du budget communal.

TRAVAUX EGLISE

Mr le Maire explique aux élus que l'église présente de nombreux signes de vétusté et qu'il serait préférable d'envisager des travaux de restauration avant que la situation ne s'aggrave.

Cependant, la collectivité ne peut concevoir seule un bilan du bâtiment, c'est pourquoi Mr le Maire suggère de faire appel à un bureau d'études afin d'élaborer un inventaire des travaux à prévoir ainsi que le cahier des charges associé. Mr le Maire propose de retenir l'offre le cabinet Dubost pour cette mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 7 300.00€HT.

Les élus, ayant partagé leur point de vue, valident à l'unanimité cette proposition, et décident que cette dépense sera imputée en Investissement du budget communal, les crédits ayant été prévus.

TRAVAUX ECOLE

Mr le Maire expose que des travaux seront à prévoir sur le bâtiment principal de l'école, afin d'en améliorer sa rentabilité énergétique. Cependant, il précise que, considérant la grandeur de l'enceinte, il serait judicieux de parer au plus urgent, à savoir changer les ouvertures.

Dans le même temps, Mr le Maire propose d'apporter des améliorations de rangement dans la classe des CM.

Au regard des différents devis, Mr le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Fenêtres : Régis HEMERY pour 7 919.00€HT
- Rangement : Jean-Luc GICQUEL pour 1 983.81€HT

Suite aux échanges, les élus, à l'unanimité :

- Emettent un avis favorable
- Décident que cette dépense sera imputée en Investissement du budget communal
- Sollicitent les fonds de concours pour un montant de 4 951.40€

ACQUISITIONS EMBELLISSEMENT

Suite à la réunion de la commission « Embellissement », Mr le Maire propose l'achat des éléments suivants :

- 10 jardinières : 2 433.00€HT auprès de JOUEN Frères
- Une pergola pour la cale : 2 114.00€HT auprès de Régis HEMERY

Les membres du Conseil approuvent ces achats qui seront inscrits à la section Investissement du budget communal.

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB99

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB99, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Paulette LE FRESCHE, propose de vendre une bande de terrain d'environ 2m de large, au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB100 et ZB766

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB766 et une partie de la ZB100 d'environ 2m de large, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Chantal CHOTARD, propose de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB100 et ZB766

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB766 et une partie de la ZB100 sur environ 2m de large, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Chantal CHOTARD, propose de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT DES PARCELLES ZB762 et ZB764

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment les ZB762 et ZB764, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ces terrains ainsi que leur classification, les propriétaires, Mme Marie-Claude BATAIS et Mr Yvonnick BOUGAUD, proposent de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC77, ZC78, ZC79 ET ZC304

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nouveau document d'urbanisme prévoit notamment l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC77, ZC78, ZC79 et ZC304, ainsi que leur classification, les propriétaires, les consorts GICQUEL, proposent de les vendre au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC82 ET B296

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nouveau document d'urbanisme prévoit notamment l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC82 et B296, ainsi que leur classification, la propriétaire, Mme Nathalie LECLAIRE, propose de les vendre au prix de 3€ le m² et de valoriser 6 pommiers à 50€ l'unité.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide de valoriser 6 pommiers à 50€ l'unité
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC74 ET ZC75

Le nouveau document d'urbanisme prévoit l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC74 et ZC75, ainsi que leur classification, la propriétaire, Mme Michelle GICQUEL, propose de les vendre au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLE ZC306

Mr le Maire rappelle les différents échanges au sujet de l'acquisition de la parcelle ZC306 qui serait destinée à accueillir les structures métalliques supportant les banderoles des associations. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy, ce terrain prolongerait l'agencement cohérent de ce secteur.

Considérant la situation du terrain ZC306, ainsi que sa classification, et suite aux négociations, le propriétaire, Mr André ROUXEL, propose de le vendre au prix de 0.46€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter la parcelle précitée au prix de 0.46€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- précise que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 4 novembre 2014.

HOPITAL DE REDON

Le Centre Hospitalier de Redon couvre le Pays de Redon et de Vilaine (80 000 habitants environ) qui regroupe 8 cantons répartis sur 2 régions et 3 départements. Il permet à la population un accès rapide à des **consultations diversifiées** (médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, addictologie, ...).

Le centre hospitalier propose une **offre de soins de proximité** et de première nécessité à **tous les âges de la vie** (néonatalogie et pédiatrie, médecine adulte générale et spécialisée (cardio-pneumo-gastro-entérologie, gériatrie)) en hospitalisation complète de jour ou de semaine, soins de suite et de réadaptation, psychiatrie, gériatrie. Il dispose également d'un hébergement pour personnes âgées en EHPAD ou USLD.

Il dispose par ailleurs d'un **plateau technique chirurgical et obstétrical, d'un foyer de vie pour adultes en situation de handicap** et d'un **institut de formation des aides-soignants** (voir descriptifs en annexe).

Dans le cadre d'un **projet médical entièrement renouvelé**, le Centre Hospitalier de Redon est actuellement en phase de mise en œuvre d'un profond projet de transformation reposant sur plusieurs démarches en partie déjà réalisées ou initiées comprenant :

➤ **Des actions de coopération** permettant au Centre Hospitalier de Redon de compléter et d'améliorer la qualité de son offre de soins: avec le CHU de Rennes (Unité de Proximité – AVC, activité de télé radiologie, fédération pour la prise en charge des pathologies digestives), avec le Centre de Lutte Contre le Cancer de Rennes (consultation d'oncologie) et avec des intervenants libéraux (ORL et Ophtalmologie à compter de mai 2015).

➤ **Des recrutements médicaux de qualité** seuls à même de garantir une plus grande pérennité et un meilleur service à la population: le centre hospitalier de Redon a ainsi procédé au recrutement de plus de

10 nouveaux médecins au cours des deux dernières années permettant d'éviter le recours systématique à des médecins intérimaires (1 radiologue, 6 anesthésistes, 3 urgentistes, 1 gériatre, 1 chirurgien).

➤ **Un volet architectural** enfin, qui sera mis en œuvre progressivement au cours des prochaines années et qui devrait permettre une modernisation complète du bâtiment principal, pour un montant d'investissement de près de 30 M€ et pour lequel l'établissement, avec le soutien de l'ensemble des élus du territoire, en appelle à un appui financier des pouvoirs publics.

Le Conseil Municipal de SAINT-PERREUX affirme l'importance du Centre Hospitalier de Redon pour que toute la population locale puisse accéder à un haut niveau de soins.

Il appelle l'Agence Régionale de Santé à apporter les moyens nécessaires au programme d'investissement établi à 30 millions d'euros, tel que proposé par la direction du Centre Hospitalier de Redon et son Conseil de Surveillance.

Il désigne Mr Lionel JOUENEAU (Titulaire) et Mme Marie-Thérèse THÉOU (Suppléante) pour participer aux réunions trimestrielles du comité d'appui au Centre Hospitalier.

Annexe à la délibération

LES CAPACITES EN LITS ET PLACES

Hospitalisation très courte durée	4
Unité de Soins Continus	4
Médecine	70
Pédiatrie	10
Chirurgie : Hospitalisation	40
Chirurgie : Jour / Ambulatoire	3
Obstétrique Gynécologie	20
I.V.G.	4
Soins de Suite et de Réadaptation	50
Psychiatrie : Hospitalisation	25
Psychiatrie : Hôpital de jour	8
Unité de Soins de Longue Durée	30
EHPAD	74
Foyer de vie	35
Accueil familial	1
TOTAL	378

LES MOYENS HUMAINS

Non médical	
Personnels Administratifs	74
Personnels de soins dont les Sages-Femmes	514
Personnels techniques et ouvriers	56
Personnels éducatifs et sociaux	9
Personnels Médico-Techniques	17
Emplois aidés	3
Médical	67
TOTAL	740

LES MOYENS FINANCIERS (K€)

Budget principal	42 900
Unité de Soins Longue durée	1 756
E.H.P.A.D.	3 640
Foyer de vie pour adultes	1 591
Soins et Prévention des Addictions	280
Institut formation aides-soignants	262
TOTAL	50 429

Investissement annuel : 1.800.000 €

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

28 des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Redon ont confié par convention l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, le maire restant compétent pour délivrer ou refuser ces autorisations.

L'article 34 de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové met un terme à cette mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

L'article R.423-15 du code de l'urbanisme autorise une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences.

En prévision de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat aux communes membres, la Communauté de Communes propose la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, tel que le prévoit l'article L5211-4-2 du C.G.C.T.

Ce service aura pour mission l'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision.

Les communes ont souhaité conserver l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) et des déclarations préalables les plus simples et confier à la C.C.P.R. l'instruction des autres actes à savoir, les certificats d'urbanisme opérationnel (CUB), les déclarations préalables dites « complexes », les permis de construire, d'aménager et de démolir.

Une convention, signée entre la Communauté de Communes et la Commune, a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition du service. Celle-ci prévoit une répartition précise des tâches incombant à la Commune et à la C.C.P.R., étant précisé que la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes reste de la compétence exclusive du maire.

Chacune des communes concernées versera une contribution financière relative aux charges de fonctionnement du service engagées à compter du 1^{er} juillet 2015. Le montant de cette contribution sera calculé sur la base d'un tarif par type d'acte en janvier 2016.

La présente convention ayant un caractère expérimental, elle entrera en vigueur le 1^{er} mai 2015 et sera caduque une fois que la convention portant sur l'année 2016 sera exécutoire.

Il est prévu de réaliser en janvier 2016 un bilan portant sur les modalités de financement ainsi que sur le fonctionnement du service.

Il est proposé aux membres du Conseil d'adhérer au service commun d'instruction, d'approuver les termes de la convention définissant les modalités d'instruction du droit des sols par la C.C.P.R. au profit de la commune et d'autoriser Mr Le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par la Communauté de Communes du Pays de Redon ;

APPROUVE la convention ci jointe ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service d'instruction de la C.C.P.R. assurera l'instruction des dossiers ;

APPROUVE le mode de financement du service commun tel que précisé dans la convention ;

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

VENTE PARCELLE B315 DU CCAS

Mr le Maire fait part aux élus de la requête déposée par le CCAS en vue de la vente d'une parcelle lui appartenant, cadastrée B315, d'une superficie de 1015m², pour un montant total de 4000.00€, à Mr Maurice LANOË.

Conformément à l'article L2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis préalable du Conseil Municipal doit être obtenu pour un changement d'affectation des locaux ou des objets immobiliers ou mobiliers.

Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de vente de la parcelle précitée appartenant au CCAS, mais précise que la croix édiflée en bordure de parcelle devra restée visible de la route ; cette précision devra être mentionnée à l'acte de vente.

INFORMATIONS

Gare de Redon: Le maire explique que les élus de la CCPR se mobilisent pour augmenter le nombre d'arrêts en gare de Redon d'ici 2017, dans les échanges avec Paris. Des cartes postales sont distribuées aux élus à qui il est demandé de bien vouloir les timbrer pour les adresser à la direction de SNCF Voyages, afin d'appuyer la mobilisation.

Compostage: Suite à la signature de la convention, la démarche a débuté la semaine dernière et le calendrier est présenté aux élus.

Sécurisation du bourg: Suite à la décision municipale d'apporter des aménagements sécuritaires sur certaines voies, des échanges avec les services concernés ont eu lieu (Conseil Départemental et CCPR). Ces réunions ont permis de démontrer que des écluses semblent plus appropriées à certains endroits, d'autres recevront des coussins berlinois. S'agissant d'agencements en agglomération, les frais sont à la charge de la commune ; des subventions ont néanmoins déjà été sollicitées.

Dans les prochains mois, des simulations provisoires seront installées.

Brambohaie: Un parking a été aménagé au cœur du lotissement par les agents communaux.

Frelons asiatiques: Quelques informations sont données aux élus pour mieux comprendre l'espèce et les moyens de lutte :

- 5 frelons suffisent pour anéantir une ruche
- Il y a une reine pour 100 ouvrières
- Les nids se trouvent toujours à proximité des habitations
- Il est préférable de s'approcher des nids en soirée, lorsque l'activité diminue
- Nids primaires : actuellement en formation, il est possible de les piéger dans un sachet, puis de le détruire, mais toujours avec une extrême vigilance.
- Nids secondaires : Les frelons les construisent à partir de juin, et ne peuvent être détruits que par des professionnels jusqu'en novembre. Une indemnisation a été votée par le Conseil Départemental (demander les

modalités et le formulaire de demande en mairie), ainsi la commune n'interviendra plus financièrement sur ces interventions.

Ateliers techniques: Le cahier des charges est en cours d'élaboration par la commission. Une rencontre avec le CAUE conforte le projet élaboré par les élus.

Salle socioculturelle: Des devis ont été demandés pour obscurcir la salle et pour une vidéo projection.

Enfance - Jeunesse: La commission étudie des projets pour l'enfance, mais aussi, et surtout, pour donner envie aux jeunes de s'investir sur notre commune.

Ripame Médiathèque: Suite à la visite de la PMI, des anti-pince-doigts ont été installés.

Spectacle ISSAT / Casus Délire: Il s'agissait de 4 scénettes humoristiques sur le thème « Comment garder les jeunes ? ». Le spectacle a attiré peu de spectateurs, faute sans doute, au manque de communication et la sollicitation tardive de la commune. Petit bémol : les parterres communaux ont été allègrement piétinés.

Journée environnement: Les flyers ont été distribués. Bref rappel sur l'organisation de la journée.

RDV d'été: La date est fixée au samedi 27 juin. Au programme : musiciens et créateurs locaux, participation de l'espace jeunes.

Théâtre: Une personne a manifesté le souhait de constituer une troupe de théâtre à Saint-Perreux.

Gestion différenciée des espaces: Un premier diagnostic a été remis en mairie.

Commissions: L'embellissement et les maisons fleuries fusionnent pour ne créer qu'une seule commission.

8 mai: La cérémonie aura lieu le 7 mai à 18h.

Dématérialisation: Une action nationale est en marche pour dématérialiser au maximum les démarches administratives, et notamment concernant les demandes relatives au droit des sols.

Sécurité incendies: La commune a changé de prestataire qui sera désormais la société Iroise Protection. Suite au passage de la commission de sécurité à la salle socio, il s'avère obligatoire de désigner des responsables sécurité incendie parmi les locataires, lorsque les assemblées sont supérieures à 300 personnes. Une convention doit également être établie.

Bâti communal: Une estimation a été demandée aux Domaines pour la maison du Diocèse, le foyer des jeunes et la maison sise impasse de l'Abbaye. Un débat autour des projets concernant ces locaux a lieu au sein de l'assemblée.

DATES A RETENIR

Jeudi 9 avril à 18h30 : Commission Rythmes Scolaires
Samedi 11 avril à 8h30 : Journée Environnement
Dimanche 26 avril à 11h00 : Inauguration de la cale

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 8 avril 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUINEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Charles BODIGUEL (pouvoir à Mr Lionel JOUINEAU), Mme Stéphanie GUITTON (pouvoir à Mr Patrice KERVADEC)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 2 avril 2015

Mme Marie-Thérèse THÉOU a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu du 24 mars 2015

TAP – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Mr le Maire, après avoir fait un état des lieux des activités proposées dans le cadre des TAP et des intervenants, présente le bilan financier des nouveaux rythmes scolaires pour le premier trimestre. Une étude de la commission « Rythmes Scolaires » permet d'établir que les nouveaux rythmes devraient coûter 27 000.00€ pour une année scolaire, avec un résiduel à la charge de la commune, déduction faite des aides de l'état, d'un montant de 16 000.00€. Ainsi, un élève devrait peser environ 120€ pour la collectivité pour une année scolaire. Face à ce budget, la commission envisage d'intégrer ces temps périscolaires dans un ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement), ce qui réduirait la charge d'environ 28€ par enfant, si le dossier est reçu favorablement par la CAF.

Cependant, considérant la baisse des dotations et l'augmentation des charges, Mr le Maire et la commission proposent de débattre sur une éventuelle participation des familles à ce service.

Après échange des différents points de vue, et considérant qu'il convient de maintenir des activités pertinentes, le conseil municipal s'accorde, par 12 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention, pour que les

familles financent, à partir du 1^{er} septembre 2015, une partie du service de la façon suivante, et payable en 2 fois :

- Premier enfant : 30€
- Deuxième enfant : 25€
- A partir du troisième enfant : gratuit

HYDROCURAGE DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, la commission « Voirie » propose de programmer chaque année, des travaux d'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales, sur un secteur communal différent. Ainsi, elle envisage d'hydrocurer les réseaux de la Rue du Clos de Ressac et de la Rue de l'Oust, pour un montant total de 1619.20€HT, avec l'entreprise SEDDA.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce programme.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Lors de sa dernière réunion, la commission « Voirie » a pu constater que certains panneaux de voirie méritaient d'être changés, et qu'une modification de la signalisation dans certaines rues générerait un besoin de nouveaux panneaux. Ainsi, elle propose le devis de la société Léone Sign pour un montant de 1 610.00€HT

Par ailleurs, Mr le Maire explique que bon nombre d'automobilistes, de véhicules de santé ou autres, se trouvent régulièrement confrontés à un manque de signalisation des villages, et rencontrent, de ce fait, des difficultés à trouver l'adresse qu'ils recherchent. Ainsi, Mr le Maire suggère d'installer des panneaux diagrammatiques « Schéma de villages » au début de la Rue d'Allaire ainsi qu'aux Landes, pour un coût de 930.00€HT.

Les élus s'accordent à l'unanimité sur ces achats qui seront inscrits à la section Investissement du budget communal.

TRAVAUX EGLISE

Mr le Maire explique aux élus que l'église présente de nombreux signes de vétusté et qu'il serait préférable d'envisager des travaux de restauration avant que la situation ne s'aggrave.

Cependant, la collectivité ne peut concevoir seule un bilan du bâtiment, c'est pourquoi Mr le Maire suggère de faire appel à un bureau d'études afin d'élaborer un inventaire des travaux à prévoir ainsi que le cahier des charges associé. Mr le Maire propose de retenir l'offre le cabinet Dubost pour cette mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 7 300.00€HT.

Les élus, ayant partagé leur point de vue, valident à l'unanimité cette proposition, et décident que cette dépense sera imputée en Investissement du budget communal, les crédits ayant été prévus.

TRAVAUX ECOLE

Mr le Maire expose que des travaux seront à prévoir sur le bâtiment principal de l'école, afin d'en améliorer sa rentabilité énergétique. Cependant, il précise que, considérant la grandeur de l'enceinte, il serait judicieux de parer au plus urgent, à savoir changer les ouvertures.

Dans le même temps, Mr le Maire propose d'apporter des améliorations de rangement dans la classe des CM.

Au regard des différents devis, Mr le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Fenêtres : Régis HEMERY pour 7 919.00€HT
- Rangement : Jean-Luc GICQUEL pour 1 983.81€HT

Suite aux échanges, les élus, à l'unanimité :

- Emettent un avis favorable
- Décident que cette dépense sera imputée en Investissement du budget communal
- Sollicitent les fonds de concours pour un montant de 4 951.40€

ACQUISITIONS EMBELLISSEMENT

Suite à la réunion de la commission « Embellissement », Mr le Maire propose l'achat des éléments suivants :

- 10 jardinières : 2 433.00€HT auprès de JOUEN Frères
- Une pergola pour la cale : 2 114.00€HT auprès de Régis HEMERY

Les membres du Conseil approuvent ces achats qui seront inscrits à la section Investissement du budget communal.

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB99

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB99, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Paulette LE FRESCHE, propose de vendre une bande de terrain d'environ 2m de large, au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB100 et ZB766

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB766 et une partie de la ZB100 d'environ 2m de large, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Chantal CHOTARD, propose de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB100 et ZB766

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment la ZB766 et une partie de la ZB100 sur environ 2m de large, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ce terrain ainsi que sa classification, la propriétaire, Mme Chantal CHOTARD, propose de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune

ACHAT DES PARCELLES ZB762 et ZB764

Mr le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'une bande de terrain au Champ Long, cadastrée ZB103, et desservant les terrains juxtaposés. Il explique que dans le cadre du futur projet d'édification des services techniques, il serait intéressant de prolonger cette voie sur plusieurs parcelles, et notamment les ZB762 et ZB764, ce qui permettrait d'accéder également aux ateliers, évitant ainsi de passer devant les habitations du Carouge.

Considérant la situation de ces terrains ainsi que leur classification, les propriétaires, Mme Marie-Claude BATAIS et Mr Yvonnick BOUGAUD, proposent de vendre lesdits terrains au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC77, ZC78, ZC79 ET ZC304

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nouveau document d'urbanisme prévoit notamment l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC77, ZC78, ZC79 et ZC304, ainsi que leur classification, les propriétaires, les conjoints GICQUEL, proposent de les vendre au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC82 ET B296

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le nouveau document d'urbanisme prévoit notamment l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC82 et B296, ainsi que leur classification, la propriétaire, Mme Nathalie LECLAIRE, propose de les vendre au prix de 3€ le m² et de valoriser 6 pommiers à 50€ l'unité.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide de valoriser 6 pommiers à 50€ l'unité
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLES ZC74 ET ZC75

Le nouveau document d'urbanisme prévoit l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy. Avant d'envisager ce projet, la priorité pour la commune est de se constituer une réserve foncière dans ce secteur et Mr le Maire a déjà engagé des négociations à l'amiable.

Considérant la situation des terrains ZC74 et ZC75, ainsi que leur classification, la propriétaire, Mme Michelle GICQUEL, propose de les vendre au prix de 3€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 3€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune

ACHAT PARCELLE ZC306

Mr le Maire rappelle les différents échanges au sujet de l'acquisition de la parcelle ZC306 qui serait destinée à accueillir les structures métalliques supportant les banderoles des associations. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy, ce terrain prolongerait l'agencement cohérent de ce secteur.

Considérant la situation du terrain ZC306, ainsi que sa classification, et suite aux négociations, le propriétaire, Mr André ROUXEL, propose de le vendre au prix de 0.46€ le m².

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter la parcelle précitée au prix de 0.46€ le m²
- décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- précise que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 4 novembre 2014.

HOPITAL DE REDON

Le Centre Hospitalier de Redon couvre le Pays de Redon et de Vilaine (80 000 habitants environ) qui regroupe 8 cantons répartis sur 2 régions et 3 départements. Il permet à la population un accès rapide à des **consultations diversifiées** (médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, addictologie, ...).

Le centre hospitalier propose une **offre de soins de proximité** et de première nécessité à **tous les âges de la vie** (néonatalogie et pédiatrie, médecine adulte générale et spécialisée (cardio-pneumo-gastro-entérologie, gériatrie)) en hospitalisation complète de jour ou de semaine, soins de suite et de réadaptation, psychiatrie, gériatrie. Il dispose également d'un hébergement pour personnes âgées en EHPAD ou USLD.

Il dispose par ailleurs d'un **plateau technique chirurgical et obstétrical, d'un foyer de vie pour adultes en situation de handicap** et d'un **institut de formation des aides-soignants** (voir descriptifs en annexe).

Dans le cadre d'un **projet médical entièrement renouvelé**, le Centre Hospitalier de Redon est actuellement en phase de mise en œuvre d'un profond projet de transformation reposant sur plusieurs démarches en partie déjà réalisées ou initiées comprenant :

➤ **Des actions de coopération** permettant au Centre Hospitalier de Redon de compléter et d'améliorer la qualité de son offre de soins: avec le CHU de Rennes (Unité de Proximité – AVC, activité de télé radiologie, fédération pour la prise en charge des pathologies digestives), avec le Centre de Lutte Contre le Cancer de Rennes (consultation d'oncologie) et avec des intervenants libéraux (ORL et Ophtalmologie à compter de mai 2015).

➤ **Des recrutements médicaux de qualité** seuls à même de garantir une plus grande pérennité et un meilleur service à la population: le centre hospitalier de Redon a ainsi procédé au recrutement de plus de

10 nouveaux médecins au cours des deux dernières années permettant d'éviter le recours systématique à des médecins intérimaires (1 radiologue, 6 anesthésistes, 3 urgentistes, 1 gériatre, 1 chirurgien).

➤ **Un volet architectural** enfin, qui sera mis en œuvre progressivement au cours des prochaines années et qui devrait permettre une modernisation complète du bâtiment principal, pour un montant d'investissement de près de 30 M€ et pour lequel l'établissement, avec le soutien de l'ensemble des élus du territoire, en appelle à un appui financier des pouvoirs publics.

Le Conseil Municipal de SAINT-PERREUX affirme l'importance du Centre Hospitalier de Redon pour que toute la population locale puisse accéder à un haut niveau de soins.

Il appelle l'Agence Régionale de Santé à apporter les moyens nécessaires au programme d'investissement établi à 30 millions d'euros, tel que proposé par la direction du Centre Hospitalier de Redon et son Conseil de Surveillance.

Il désigne Mr Lionel JOUENEAU (Titulaire) et Mme Marie-Thérèse THÉOU (Suppléante) pour participer aux réunions trimestrielles du comité d'appui au Centre Hospitalier.

Annexe à la délibération

LES CAPACITES EN LITS ET PLACES

Hospitalisation très courte durée	4
Unité de Soins Continus	4
Médecine	70
Pédiatrie	10
Chirurgie : Hospitalisation	40
Chirurgie : Jour / Ambulatoire	3
Obstétrique Gynécologie	20
I.V.G.	4
Soins de Suite et de Réadaptation	50
Psychiatrie : Hospitalisation	25
Psychiatrie : Hôpital de jour	8
Unité de Soins de Longue Durée	30
EHPAD	74
Foyer de vie	35
Accueil familial	1
TOTAL	378

LES MOYENS HUMAINS

Non médical	
Personnels Administratifs	74
Personnels de soins dont les Sages-Femmes	514
Personnels techniques et ouvriers	56
Personnels éducatifs et sociaux	9
Personnels Médico-Techniques	17
Emplois aidés	3
Médical	67
TOTAL	740

LES MOYENS FINANCIERS (K€)

Budget principal	42 900
Unité de Soins Longue durée	1 756
E.H.P.A.D.	3 640
Foyer de vie pour adultes	1 591
Soins et Prévention des Addictions	280
Institut formation aides-soignants	262
TOTAL	50 429

Investissement annuel : 1.800.000 €

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

28 des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Redon ont confié par convention l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, le maire restant compétent pour délivrer ou refuser ces autorisations.

L'article 34 de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové met un terme à cette mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

L'article R.423-15 du code de l'urbanisme autorise une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences.

En prévision de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat aux communes membres, la Communauté de Communes propose la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, tel que le prévoit l'article L5211-4-2 du C.G.C.T.

Ce service aura pour mission l'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision.

Les communes ont souhaité conserver l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) et des déclarations préalables les plus simples et confier à la C.C.P.R. l'instruction des autres actes à savoir, les certificats d'urbanisme opérationnel (CUB), les déclarations préalables dites « complexes », les permis de construire, d'aménager et de démolir.

Une convention, signée entre la Communauté de Communes et la Commune, a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition du service. Celle-ci prévoit une répartition précise des tâches incombant à la Commune et à la C.C.P.R., étant précisé que la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes reste de la compétence exclusive du maire.

Chacune des communes concernées versera une contribution financière relative aux charges de fonctionnement du service engagées à compter du 1^{er} juillet 2015. Le montant de cette contribution sera calculé sur la base d'un tarif par type d'acte en janvier 2016.

La présente convention ayant un caractère expérimental, elle entrera en vigueur le 1^{er} mai 2015 et sera caduque une fois que la convention portant sur l'année 2016 sera exécutoire.

Il est prévu de réaliser en janvier 2016 un bilan portant sur les modalités de financement ainsi que sur le fonctionnement du service.

Il est proposé aux membres du Conseil d'adhérer au service commun d'instruction, d'approuver les termes de la convention définissant les modalités d'instruction du droit des sols par la C.C.P.R. au profit de la commune et d'autoriser Mr Le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par la Communauté de Communes du Pays de Redon ;

APPROUVE la convention ci jointe ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service d'instruction de la C.C.P.R. assurera l'instruction des dossiers ;

APPROUVE le mode de financement du service commun tel que précisé dans la convention ;

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

VENTE PARCELLE B315 DU CCAS

Mr le Maire fait part aux élus de la requête déposée par le CCAS en vue de la vente d'une parcelle lui appartenant, cadastrée B315, d'une superficie de 1015m², pour un montant total de 4000.00€, à Mr Maurice LANOË.

Conformément à l'article L2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis préalable du Conseil Municipal doit être obtenu pour un changement d'affectation des locaux ou des objets immobiliers ou mobiliers.

Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de vente de la parcelle précitée appartenant au CCAS, mais précise que la croix édiflée en bordure de parcelle devra restée visible de la route ; cette précision devra être mentionnée à l'acte de vente.

INFORMATIONS

Gare de Redon: Le maire explique que les élus de la CCPR se mobilisent pour augmenter le nombre d'arrêts en gare de Redon d'ici 2017, dans les échanges avec Paris. Des cartes postales sont distribuées aux élus à qui il est demandé de bien vouloir les timbrer pour les adresser à la direction de SNCF Voyages, afin d'appuyer la mobilisation.

Compostage: Suite à la signature de la convention, la démarche a débuté la semaine dernière et le calendrier est présenté aux élus.

Sécurisation du bourg: Suite à la décision municipale d'apporter des aménagements sécuritaires sur certaines voies, des échanges avec les services concernés ont eu lieu (Conseil Départemental et CCPR). Ces réunions ont permis de démontrer que des écluses semblent plus appropriées à certains endroits, d'autres recevront des coussins berlinois. S'agissant d'agencements en agglomération, les frais sont à la charge de la commune ; des subventions ont néanmoins déjà été sollicitées.

Dans les prochains mois, des simulations provisoires seront installées.

Brambohaie: Un parking a été aménagé au cœur du lotissement par les agents communaux.

Frelons asiatiques: Quelques informations sont données aux élus pour mieux comprendre l'espèce et les moyens de lutte :

- 5 frelons suffisent pour anéantir une ruche
- Il y a une reine pour 100 ouvrières
- Les nids se trouvent toujours à proximité des habitations
- Il est préférable de s'approcher des nids en soirée, lorsque l'activité diminue
- Nids primaires : actuellement en formation, il est possible de les piéger dans un sachet, puis de le détruire, mais toujours avec une extrême vigilance.
- Nids secondaires : Les frelons les construisent à partir de juin, et ne peuvent être détruits que par des professionnels jusqu'en novembre. Une indemnisation a été votée par le Conseil Départemental (demander les

modalités et le formulaire de demande en mairie), ainsi la commune n'interviendra plus financièrement sur ces interventions.

Ateliers techniques: Le cahier des charges est en cours d'élaboration par la commission. Une rencontre avec le CAUE conforte le projet élaboré par les élus.

Salle socioculturelle: Des devis ont été demandés pour obscurcir la salle et pour une vidéo projection.

Enfance - Jeunesse: La commission étudie des projets pour l'enfance, mais aussi, et surtout, pour donner envie aux jeunes de s'investir sur notre commune.

Ripame Médiathèque: Suite à la visite de la PMI, des anti-pince-doigts ont été installés.

Spectacle ISSAT / Casus Délire: Il s'agissait de 4 scénettes humoristiques sur le thème « Comment garder les jeunes ? ». Le spectacle a attiré peu de spectateurs, faute sans doute, au manque de communication et la sollicitation tardive de la commune. Petit bémol : les parterres communaux ont été allègrement piétinés.

Journée environnement: Les flyers ont été distribués. Bref rappel sur l'organisation de la journée.

RDV d'été: La date est fixée au samedi 27 juin. Au programme : musiciens et créateurs locaux, participation de l'espace jeunes.

Théâtre: Une personne a manifesté le souhait de constituer une troupe de théâtre à Saint-Perreux.

Gestion différenciée des espaces: Un premier diagnostic a été remis en mairie.

Commissions: L'embellissement et les maisons fleuries fusionnent pour ne créer qu'une seule commission.

8 mai: La cérémonie aura lieu le 7 mai à 18h.

Dématérialisation: Une action nationale est en marche pour dématérialiser au maximum les démarches administratives, et notamment concernant les demandes relatives au droit des sols.

Sécurité incendies: La commune a changé de prestataire qui sera désormais la société Iroise Protection. Suite au passage de la commission de sécurité à la salle socio, il s'avère obligatoire de désigner des responsables sécurité incendie parmi les locataires, lorsque les assemblées sont supérieures à 300 personnes. Une convention doit également être établie.

Bâti communal: Une estimation a été demandée aux Domaines pour la maison du Diocèse, le foyer des jeunes et la maison sise impasse de l'Abbaye. Un débat autour des projets concernant ces locaux a lieu au sein de l'assemblée.

DATES A RETENIR

Jeudi 9 avril à 18h30 : Commission Rythmes Scolaires
Samedi 11 avril à 8h30 : Journée Environnement
Dimanche 26 avril à 11h00 : Inauguration de la cale